

Message du Grand Chancelier de la Légion d'honneur aux entreprises du FFA

par le Général d'armée **Jean-Pierre Kelche**



Le général d'armée Jean-Pierre KELCHE, grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite.

Ma responsabilité peut être résumée en deux mots : crédibilité et rayonnement des Ordres nationaux, c'est-à-dire la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite, ainsi que de la Médaille militaire.

La crédibilité repose sur la justesse des choix et leur sévérité. Je ne dis pas que les candidats proposés ne soient pas valables, mais nous devons être extrêmement vigilants et attentifs avant d'accepter d'attribuer une décoration. C'est tout l'art des services de la grande chancellerie qui savent, très rapidement, mesurer les mérites effectifs de chaque postulant au travers de la lecture de son mémoire de proposition, et aussi du Conseil de l'ordre qui s'attache à maintenir nos récompenses nationales à un niveau très élevé.

Il faut aussi aller vers plus de diversité afin que les contingents reflètent mieux la société française ; malgré de réels efforts et les directives de la Présidence de la République, on compte encore beaucoup trop d'institutionnels, de «parisiens» et pas assez de femmes. C'est pourquoi j'ai demandé aux Préfets de mieux détecter les «mérites du terrain» et aux actuels décorés de les aider dans cette tâche. J'espère ainsi

Cet article n'a pas pour objet de raconter l'histoire des Ordres nationaux ni d'expliquer comment et par qui ils sont constitués ; il est seulement l'occasion de faire part, en toute liberté, de l'action et des préoccupations de l'actuel Grand Chancelier de la Légion d'honneur qui est aussi Chancelier de l'ordre national du Mérite.

que les ordres nationaux représenteront mieux le pays profond.

J'ai fait un autre constat. La crédibilité des Ordres passe aussi par leur visibilité dans le pays. Au moment où le Général de Gaulle a établi le code de la Légion d'honneur, il a fixé un objectif, qu'il a évalué en fonction de la démographie, peut-être même de l'expansion démographique qu'il espérait pour le pays, de 125 000 légionnaires.

Après avoir vérifié récemment avec l'INSEE, nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait plus aujourd'hui que 100 000 légionnaires vivants. Ce n'est plus assez, parce que nous courons le risque de nous transformer en une décoration élitiste, le ratio entre le nombre de légionnaires et la partie de la population française qui pourrait prétendre à entrer dans l'Ordre étant probablement insuffisant.

J'ai proposé au Président de la République - et il l'a accepté - d'augmenter les contingents de la Légion d'honneur, sur les trois prochaines années, de 570 Croix de chevalier supplémentaires par an. Je lui ai aussi demandé que l'augmentation ne soit pas homothétique de la répartition actuelle des ministères mais s'oriente vers des domaines d'action de notre société qui m'ont paru mal traités ou ne pas refléter son évolution, par exemple l'enseignement, la recherche, la santé, l'action sociale sur le terrain...

De la même façon, j'ai demandé au Président de renouveler une mesure dite exceptionnelle, à savoir un contingent de 500 Croix supplémentaires pour les anciens combattants et résistants, sur trois ans. En effet, j'ai constaté que, régulièrement, des



Le Palais de Salm, siège de la grande chancellerie.

mérites oubliés sortent de ce que j'appelle la mine de sel des anciens combattants et résistants.

Voilà ce qui a été décidé, et d'ores et déjà mis en œuvre, en termes de présence de la Légion d'honneur dans notre pays. Ce raisonnement n'est pas valable pour l'ordre national du Mérite et la Médaille Militaire dont les contingents conviennent pour le moment.

La crédibilité passe aussi bien évidemment par l'exemplarité des décorés. Simultanément donc, je m'engage à continuer l'action de mes prédécesseurs en matière de discipline. Dans ce domaine il n'y a, pour moi, qu'une règle : l'intransigeance. Qui-conque déroge à l'Honneur doit être soit blâmé, soit suspendu, soit exclu en fonction de la gravité du manquement. Les sanctions qui sont tombées, parce que le Président de la République a bien voulu suivre les propositions du Conseil de l'ordre, ont été sévères pour certains membres des ordres nationaux, mais c'était pour le bien de l'institution.

La crédibilité une fois réaffirmée et renforcée, il convient de donner à l'institution un outil de rayonnement et nous l'avons désor-



mais avec le Musée de la Légion d'honneur qui a été inauguré en novembre dernier par le Président de la République lui-même après avoir subi une rénovation profonde.

Ce musée, créé en 1925, voulu en son temps par le général Dubail comme sanctuaire de la gloire, a joué son rôle d'illustration des valeurs profondes qui sous-tendent notre culture du sacrifice, et puis il a vieilli. Le nouveau est bien sûr dans la tradition, c'est le musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, mais j'ai pensé que, notamment pour toucher les jeunes générations, il fallait absolument passer des objets aux êtres. Un objet, quelle que soit sa force symbolique, n'est qu'un objet ; l'homme, la femme, qui ont été récompensés par cet objet, par cette marque d'estime, représentent à mes yeux des vecteurs uniques, exceptionnels, de transmission des valeurs.

Ainsi tout au long du parcours proposé, on passe en permanence des objets aux êtres. En se déplaçant parmi les 3000 médailles exposées, le visiteur peut bien sûr les admirer mais en plus, à partir des bornes installées près des oeuvres ou bien dans la salle interactive, aller à la rencontre des 300 personnes dont le portrait est présenté. Celles-ci ont été choisies pour illustrer l'ensemble des mérites civils et militaires que l'on peut rencontrer dans notre pays ainsi qu'à l'étranger. La même possibilité est offerte, collectivement, aux classes de l'Education nationale accompagnées de leurs professeurs, dans une salle spécialisée à cet effet. C'est donc un véritable cours d'instruction civique au fil de l'histoire qui est donné dans le Palais de Salm.

La force des 100 000 légionnaires, 200 000 médaillés militaires et 200 000 membres de l'ordre national du Mérite, c'est je crois, un ensemble de mérites, de capacités reconnus à un moment par le pays, et toujours présents. Que peut faire cet ensemble pour notre pays ?

Je considère que la question majeure posée à la France est celle de sa cohésion, de l'avenir de sa jeunesse, de la foi de cette dernière dans les valeurs de ce pays. Nous ne sommes pas, nous, décorés, les gardiens exclusifs de ces valeurs, mais elles sont, et nous en sommes conscients, au cœur même de nos ordres nationaux.

Ce qui m'inquiète, c'est de voir que l'ascenseur social français est en panne. Où allons-nous ? Dans le mur ! Ce pays ne peut pas aller dans le mur, la France ne le peut pas. Empêchons cela en essayant de nous mettre ensemble pour apporter à de jeunes lycéens - que l'Education nationale est capable d'identifier, je m'en suis assuré - une aide morale, une assistance constante et, s'il le faut, un soutien financier, c'est-à-dire un parrainage.

C'est dans ce but que j'ai créé l'association «Un Avenir Ensemble».

Selon moi, le parrainage d'un lycéen est un geste très fort, qui peut permettre à un jeune issu de famille modeste de faire son chemin. Un parrain, c'est un passeur social, c'est quelqu'un qui va permettre à un jeune que la famille ne peut pas soutenir, de réaliser tout ce que son talent lui permettra.



Lancement de l'association «Un Avenir Ensemble» par le Président de la République.

Le parrain agira d'autant mieux que, dans mon esprit, il sera adossé à une section de la SEMLH par exemple, ou à son entreprise si celle-ci accepte de devenir marrainante. Ce ne sera pas un homme ou une femme seuls face à la responsabilité du parrainage; quand ils chercheront une orientation, un conseil, ils pourront l'obtenir dans une structure collective amie.

Dans un premier temps et après signature

d'une convention avec l'Education Nationale, ce sont des parrains pour trois ans (seconde, première, terminale) qui agiront au profit de 140 filleuls depuis 2006, puis agiront pour 280 filleuls en 2007 et 420 à partir de 2008. Voilà les objectifs de parrainage pour les trois décorations, Légion d'honneur, Médaille militaire et Mérite, sur la France et les DOM-TOM.

A l'issue de cette période, et à condition que ma Fondation ait récolté suffisamment de fonds, mon idée est de dire aux filleuls les plus méritants et accrocheurs : «*faisons le chemin ensemble, poursuivons le parrainage au-delà du bac, nous vous conduisons jusqu'à l'entrée dans la vie active. Si vous vous comportez bien, parce que nos valeurs seront toujours au premier rang, nous vous donnerons une attestation indiquant que depuis trois, cinq, sept ou huit ans, nous vous suivons et que vous n'avez jamais dérogé*». Un tel papier, signé par une association qui relève de la grande chancellerie, pèse son poids dans un dossier de première embauche. J'estime que c'est un acte important, fort, que nous devons essayer de construire ensemble pour notre pays.

Je crois que nous avons une situation vraiment d'urgence, l'implosion de la cohésion de la société est dévastatrice. Nous devons lutter contre cela en priorité. C'est en permettant à des jeunes de croire en leur avenir, en leur donnant aussi l'exemple de citoyens imprégnés de valeurs que nous contribuerons à l'essentiel, c'est-à-dire à l'avenir de notre pays.

Je voudrais que tous les décorés, individuellement, avec leurs camarades des associations auxquelles ils appartiennent, ou encore au sein d'entreprises qui aient accepté de participer à ce grand projet, me rejoignent. On ne pourra plus dire un peu perfidement comme souvent «à quoi servent les Décorés ?» et je suis sûr que le rayonnement de nos Ordres nationaux ainsi que leur crédibilité y trouveront leur compte. ■